



Délibération du 7 novembre 2025

délibération **N° 2025-51C**

objet **Décision modificative n° 1 – Budget principal**

- Date de convocation : le vendredi 31 octobre 2025
- Date de publication : le 17 novembre 2025

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 31 octobre 2025 s'est réuni le 7 novembre 2025 à 14 h 30 h à l'UVETD à Chambéry sous la présidence de Marie BENEVEISE, Présidente de Savoie Déchets.

Nombre de délégués en exercice : 39, Nombre de présents 26, Nombre de votants : 27

POUVOIR DE VOTE

Françoise VIGUET CARIN donne pouvoir à Serge DAL BIANCO

EXCUSES : 11

BRUN Pierre
GIRAUD Murielle
GRILLAUD Laurent
BARBIER Marie-Claire
VIGUET-CARRIN Françoise
MAITRE Florian
GUIGUE Thibaut
DANIS Georges
AMET Yannick
SPIGARELLI Lucien
SARTORI Walter

ABSENTS : 4

LEOUTRE Jean-Marc
RUFFIER-LANCHE René
THEVENON Raphaël
BRUNIER Thierry

ELUS TITULAIRES PRESENTS : 24

BENEVEISE Marie
BOIX-NEVEU Arthur
FABRE Maryse
JOLY Max
BLANQUET Denis
VAN STRAATEN Nicolas
GIRARD Marc
DRIVET Jean-Marc
CARDE Daniel
GRANGE Yves
TAIN Daniel
BURNIER-FRAMBORET Frédéric
RAUCAZ Christian
ZOCCOLO Alain
ROUGEAUX Jean-Pierre
DAL BIANCO Serge
CHEMIN François
CECILLE Joël
PERRIER Jean-Claude
SIMON Christian
VARESANO José
FRAISSARD Jean-Claude
HANRARD Bernard
BOIRON Laurence

ELUS SUPPLEANTS PRESENTS : 2

DUNAND Marie
VIBERT Christian

Délibération du 7 novembre 2025

délibération **N° 2025-51C**

objet **Décision modificative n° 1 – Budget principal**

Christian RAUCAZ, vice-président délégué aux finances, expose la nécessité de procéder à un ajustement d'inscription de crédits du budget principal au travers d'une décision modificative (DM) n°1.

Pour mémoire le budget primitif 2025 a été approuvé le 31/01/2025, et le budget supplémentaire le 23/05/2025.

Dépenses de fonctionnement

- Amortissements des immobilisations : + 2 500 000 €

Un travail de mise à jour de l'inventaire a été effectué afin d'identifier les biens en doublon ou étant sortis physiquement du patrimoine du syndicat ; de la même façon, seront soldées en 2025 des opérations de reprise d'amortissement de subventions antérieures et de reprise de biens.

Les écritures d'amortissement 2025 tiennent compte de ces éléments, et cette DM n°1 intègre donc une mise à jour des montants afférents en fonctionnement (dépenses et recettes) comme en investissement (dépenses et recettes) ; pour mémoire ces écritures sont purement comptables et n'ont pas d'incidence sur le résultat budgétaire global du syndicat.

- Autres : une enveloppe de 25 000 € est provisionnée afin d'annuler des titres de recettes émis antérieurement pour des remboursements de l'assurance statutaire.

Recettes de fonctionnement

- Amortissements des subventions : + 1 775 000 € (voir explications ci-dessus)
- Cessions : + 750 000 €

Une délibération du 26/09/2024 a validé la vente des locaux administratifs de l'immeuble l'Axiome pour un montant net vendeur de 750 000 €. La promesse de vente a été signée le 15 octobre 2025, et l'acte définitif devrait intervenir avant le 31 décembre 2025.

Dépenses d'investissement

- Remboursement des emprunts (- 175 000 €) : décalage d'une partie des emprunts prévus au 1er semestre 2025
- Véhicules (+ 375 000 €) : acquisition d'un camion électrique de type "Ampliroll" pour le centre de tri (rotation des refus de tri entre le centre de tri et l'UVETD)
- Travaux (- 150 000 €) : décalage d'une partie des paiements prévus en 2025 (raccordement électrique UVE-CDT)
- Constructions (+ 1 425 000 €) : avancement plus rapide que prévu du marché de construction du nouveau centre de tri
- Amortissements des subventions : + 1 775 000 € (voir explications ci-dessus)

Recettes d'investissement

- Subventions : + 750 000 €
Acomptes de subventions pour le centre de tri (ADEME, CITEO, Agence de l'eau)
- Amortissements des immobilisations : + 2 500 000 € (voir explications ci-dessus)

La présente décision modificative n°1 du budget 2025 du budget principal s'équilibre de la manière suivante :

Section de fonctionnement : + 2 525 000 €

Dépenses : + 2 525 000 €

Dont opérations réelles : + 25 000 €

- Charges exceptionnelles, chapitre 67 (article 673) : + 25 000 €

Dont opérations d'ordre : + 2 500 000 €

- Amortissement des immobilisations, chapitre 042 (article 6815) : + 2 500 000 €

Recettes : + 2 525 000 €

Dont opérations réelles : + 750 000 €

- Cession, chapitre 77 (article 775) : + 750 000 €

Dont opérations d'ordre : + 1 775 000 €

- Amortissement des subventions, chapitre 042 (article 777) : + 1 775 000 €

Section d'investissement : + 3 250 000 €

Dépenses : + 3 250 000 €

Dont opérations réelles : + 1 475 000 €

- Remboursement des emprunts, chapitre 16 (article 1641) : - 175 000 €
- Immobilisations corporelles, chapitre 21 (article 2182) : + 375 000 €
- Immobilisations corporelles, chapitre 21 (article 2135) : - 150 000 €
- Immobilisations en cours, chapitre 23 (article 2313) : + 1 425 000 €

Dont opérations d'ordre : + 1 775 000 €

- Amortissement des subventions, chapitre 040 (article 13918) : + 1 775 000 €

Recettes : + 3 250 000 €

Dont opérations réelles : + 750 000 €

- Subventions, chapitre 13 (article 1318) : + 750 000 €

Dont opérations d'ordre : + 2 500 000 €

- Amortissement des immobilisations, chapitre 040 (article 28135) : + 2 500 000 €

Vu les crédits inscrits au budget primitif et au budget supplémentaire de l'exercice 2025,

Le Comité Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

approuve la décision modificative n°1 du budget 2025 du budget principal comme détaillé ci-dessus.

Jean-Marc DRIVET
Secrétaire de séance



Marie BENEVEISE
Présidente



**SAVOIE
DÉCHETS**

SERVICE PUBLIC
DE VALORISATION DES DÉCHETS